

Bénévoles : Charte et règlement

Engagement : Les bénévoles s'engagent à soutenir activement l'organisation et à respecter sa mission, ses valeurs et ses objectifs.

Conditions :

- **Avant de t'inscrire, lire en long et en large et en travers cette charte**
- Être âgé.e de 16 ans révolus avec l'accord écrit et signé des parents
- Être âgé.e de 18 ans révolus pour travailler dans un bar ou à la sécurité
- Disposer d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accident

Disponibilité : Les bénévoles s'engagent à consacrer du temps à l'organisation et à respecter les horaires convenus pour leurs activités bénévoles. **Ils/elles se présenteront 15 minutes avant leur entrée en service à l'accueil du festival ou à leur poste de travail.**

Responsabilité : Les bénévoles assument la responsabilité de leurs actions et s'engagent à agir de manière éthique et respectueuse envers les autres bénévoles, les membres de l'organisation et les festivaliers.

Confidentialité : Les bénévoles respectent la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès pendant leur engagement et ne divulguent pas d'informations sensibles sans autorisation préalable.

Compétences : Les bénévoles utilisent leurs compétences et leurs connaissances pour contribuer de manière significative aux activités de l'organisation.

Collaboration : Les bénévoles travaillent en collaboration avec les autres membres de l'organisation, en favorisant l'esprit d'équipe, la communication ouverte et le respect mutuel.

Respect des règles : Les bénévoles respectent les politiques, les procédures et les directives de l'organisation, ainsi que les lois et réglementations en vigueur.

Sécurité : Les bénévoles veillent à leur propre sécurité ainsi qu'à celle des autres personnes, en suivant les consignes de sécurité données par l'organisation et en signalant toute situation dangereuse.

Feedback : Les bénévoles fournissent des retours constructifs à l'organisation, en partageant leurs idées, leurs préoccupations et leurs suggestions pour améliorer les activités bénévoles et l'impact de l'organisation.

Engagement continu : Les bénévoles s'engagent à respecter la durée convenue de leur engagement, sauf en cas de circonstances exceptionnelles, et à informer l'organisation en cas de changements ou d'imprévus.

Le Trouble A Music Festival offre aux bénévoles :

- boissons non alcoolisées durant les temps de service (pause comprise) ou à l'issue des activités.
- un t-shirt du festival à **porter durant vos heures de service.**
- un badge et un bracelet afin d'officialiser les accréditations et faciliter les accès aux différents lieux d'activités.
- une entrée nominative gratuite pour chaque tranche de 4h de travail, le jour travaillé (2 x 4h => 3 jours gratuits)

En s'inscrivant à la manifestation, le/la bénévole accepte les présentes conditions et libère l'Association "Trouble A Music Festival" ainsi que son personnel de toute responsabilité.

Ensemble pour la réussite du festival : Les membres du comité et de l'organisation tiennent à vous remercier pour votre soutien apprécié. Ensemble, nous contribuons à la réussite et au succès de cette deuxième édition de Trouble A Music Festival. Vous en êtes un élément important et votre soutien de qualité nous va droit au cœur.

Nous restons à votre entière disposition pour toutes les questions-réponses que vous n'avez pas trouvées ici ou sur le site Internet de Trouble A.

Stéphanie G. : 078 680 42 24 / Thierry J. : 079 715 91 38 / benevoles@trouble-a.ch